

L'an deux mille dix-neuf le 2 avril à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 28 mars 2019

PRESENTS : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY L. FRAINEAU, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, A.GREIL, J-L VACHER, F.DARAN, M H BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES: MC ROUBINEAU,

SECRÉTAIRE : M.H BOUSQUET



ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2019

I - VOTE CA 2018, compte de gestion 2018 et BP 2019

II - DELIBERATION : Vote taux d'imposition des taxes locales

III - DELIBERATION : Demande d'aide financière au titre du 20 % de l'éclairage public auprès du SDEEG

IV - DELIBERATION : Recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Gironde

V - DELIBERATION : Participation communale aux activités culturelles et sportives pour 3 enfants

VI - INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Commission voirie : Date à fixer
- PROXISANTE : Intervention sur la commune
- Intervillage 25 mai : Appel à bénévoles
- Ecole de Musique : Location bureaux au service technique
-



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

I - VOTE CA 2018, compte de gestion 2018 et BP 2019

DELIBERATION: vote du compte de gestion 19-04-02-01

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION: vote du compte administratif 2018
19-04-02-02

Monsieur le maire quitte la salle du Conseil municipal et ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal, se réunit sous la présidence de M. René PREVOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Claude NOMPEIX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	120 593,16	0,00	0,00	199 720,11	120 593,16	199 720,11
Opérations de l'exercice	162 682,46	170 254,89	672 045,96	787 584,65	834 728,42	957 839,54
TOTAUX	283 275,62	170 254,89	672 045,96	987 304,76	955 321,58	1 157 559,65
Résultats de clôture	113 020,73	0,00	0,00	315 258,80	0,00	202 238,07
Restes à réaliser	62 860,00	33 000,00			62 860,00	33 000,00
TOTAUX CUMULES	346 135,62	203 254,89	672 045,96	987 304,76	1 018 181,58	1 190 559,65
RÉSULTATS DEFINITIFS	142 880,73	0,00	0,00	315 258,80	0,00	172 378,07

2° Constate , pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIBERATION: vote du résultat 2018
19-04-02-03

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Claude NOMPEIX, Maire, et après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, décide :

1 - Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
199 720,11 €	115 538,69 €	315 258,80 €

2 - Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
-120 593,16 €	7 572,43 €	-113 020,73 €
	Restes à réaliser dépenses	62 860,00 €
	Restes à réaliser recettes	33 000,00 €
	Besoin réel (signe -)	-142 880,73 €

compte 001 BP N+1

3 – sur l'affectation du résultat :

En priorité au report déficitaire	0,00 €	
Virement à l'investissement	142 880,73 €	<i>compte 1068 BP N+I</i>
Affectation complémentaire, en réserves	0,00 €	<i>compte 1068 BP N+I</i>
Report à nouveau créditeur	172 378,07 €	<i>compte 002 BP N+I</i>
Déficit à reporter	0,00 €	<i>compte 002 BP N+I</i>

DELIBERATION: vote du budget 2019 19-04-02-04

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018, arrêté lors de la réunion de la commission des finances 11 mars 2019, comme suit : Dépenses et recettes de fonctionnement : 917 223 ,07 € - Dépenses et recettes d'investissement : 494 630,73 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	917 223.07 €	917 223.07
Section d'investissement	494 630.73 €	494 630.73 €
TOTAL	1 411 853.80 €	1 411 853.80 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu l'avis de la commission des finances du 11 mars 2019, **Après en avoir délibéré**, APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit : - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement; - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	917 223.07 €	917 223.07
Section d'investissement	494 630.73 €	494 630.73 €
TOTAL	1 411 853.80 €	1 411 853.80 €

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

II - DELIBERATION : vote taux d'imposition des taxes locales 19-04-02-05

Monsieur le Maire, malgré une légère baisse de la DGF, dans la mesure d'un équilibre budgétaire acquis, propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts locaux et de maintenir les taux de références communaux de 2018 pour l'année 2019 dans le cadre de l'établissement du budget primitif.

Il rappelle ces derniers:

- Taxe d'Habitation : taux= 10,18
- Taxe Foncière (Bâti) : taux= 17,12
- Taxe Foncière (Non Bâti) : taux = 53,90

Le Conseil Municipal après avoir examiné les éléments ci-dessus et à l'unanimité des présents :

- donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire ;
- reconduit les taux ci-dessus pour l'année 2019.

III - DELIBERATION : Demande d'aide financière au titre du 20 % de l'éclairage public auprès du SDEEG 19-04-02-06

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du SDEEG, au titre du 20 % de l'éclairage public pour le programme d'éclairage public 2019 pour les travaux d'extension d'éclairage au lieu-dit Bouchet. Le montant de l'aide sollicitée est de 299,45 € HT, pour un montant total de travaux de 1 497,24 € HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

DE SOLLICITER une aide financière auprès du SDEEG, d'un montant de 299 ,45 € sur un montant total de travaux établi à 1 497,24 € HT

**IV DELIBERATION : Recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la
Fonction Publique territoriale de la Gironde
19-04-02-07**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**V - DELIBERATION : Participation communale aux activités culturelles et sportives pour 3 enfants
19-04-02-08**

Pour faire suite à la délibération n°17.10.03.02 concernant la participation communale aux activités culturelles et sportives, il est décidé de régler la subvention directement aux familles pour lesquelles l'association concernée refuse de signer une convention avec la collectivité.

La subvention sera versée aux familles suivantes :

- M. Le Goff pour l'enfant Youen Le Goff pour l'activité de Judo à Créon (club Créon Judo)
- Mme Pariente pour l'enfant Timéo Gourdeau Pariente pour l'activité de Judo à Créon (club Créon Judo)
- Mme Espagnet pour l'enfant Ainhoa Foussac pour l'activité de gymnastique à Libourne (club les Bleus de Saint Ferdinand)

Sous réserve de la présentation d'une attestation de paiement de cotisation pour l'année scolaire 2018/2019.

VI - INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Commission voirie : réunion de la commission : Lundi 15 avril à 18 heures
- Commission espaces verts : réunion de la commission : vendredi 5 avril à 18 heures
- PROXISANTE : Céline AUDY explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de ses actions en faveur de la prévention santé en ruralité, l'association va intervenir en mai (6-13-20-27) et en juin (3-17) sur la commune. Les participants de plus de 60 ans seront reçus à bord d'un mini bus pour suivre divers ateliers (alimentation, diététique/ activité physique/accès au droit/sommeil/estime de soi..), de 10 heures à 12 heures, ou de 14 heures à 16 heures. Une campagne de communication va être lancée prochainement.

- Intervillage 25 mai : Appel à bénévoles : le Comité des fêtes « Grézillac en fêtes » fait un appel à bénévoles pour l'installation des jeux lors de cette fête.
- Ecole de Musique : Location bureaux au service technique : Laurent FRAINEAU explique aux membres du conseil municipal qu'une école de musique pourrait être installée dans les locaux vides et disponibles au service technique. Il explique les modalités envisageables de cette installation (achat d'instruments de musique qui resteraient la propriété de la mairie, convention d'utilisation gratuite d'un an renouvelable des locaux, divers petits travaux à effectuer ...). Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à ce projet.
- Ecole : un point est fait par François COUTUREAU sur le Conseil d'école du 8 mars 2019 en particulier sur le risque de fermeture d'une classe dans les écoles de Daignac ou de Grézillac. De plus, F.COUTUREAU explique qu'un parent d'élève élu a fait des reproches particulièrement agressifs devant plusieurs personnes à la secrétaire de mairie au sujet du système de facturation de restauration scolaire, ce qui justifie la convocation de ce parent d'élève par M. Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude NOMPEIX** lève la séance à **22h00**.

SIGNATURES : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY L. FRAINEAU, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, A.GREIL, J-L VACHER, F.DARAN, M H BOUSQUET